

Relevé de décisions du groupe de travail
« ENERGIE – FORET – MILIEUX NATURELS »
Réunion du 2 mars 2016 14h16 à Tulle agglo
Référent : Alain CHEZE

Participants

Présents :

- Eric BELLOUIN, Président SM Pays de Tulle
- Bernard GOURINEL, adjoint au maire, Mairie de Chamboulive
- Alain CHEZE, Délégué syndical / délégué communautaire – Pays de Tulle/ Tulle Agglo
- Pierre PEYRAT, Conseiller Espace Info Energie, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de la Corrèze
- Michel RIVAL, Conseiller forestier - Chambre d'agriculture de la Corrèze
- Cédric SOUS, Chargé de mission énergie – Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie
- Gérard TAVERT, société civile
- Maurice CHABRILLANGES, conseiller municipal Treignac
- Michel JAULIN, vice-président, Tulle Agglo
- Cédric SOUS, conseiller énergie climat ADEME
- Jeanne WACTHEL, conseillère municipale, ville de Tulle
- Romain RIBIERE, chargé de mission, URCOFOR Limousin
- Dominique ROCHER, chef de projet, conseil départemental
- Léo BAUDON, conseiller en énergie partagé, PNR Millevaches

Excusés :

- Josiane BRASSAC DIJOU , maire adjointe, ville de Tulle
- Jean Luc RONDEAU, adjoint au maire, Chamboulive
- Laure FERRIER, co-directrice – URCOFOR
- Didier BERTHOLY, chargé de mission Agriculture

Rappel de l'ordre du jour/objectifs de la rencontre

Ordre du jour :

- Bilan de l'enquête sur les besoins des collectivités (**ci-joint**) en terme de coordination de l'accompagnement méthodologique, technique et financier des projets en lien avec les économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables ;
- 1ères réflexions quand aux suites à donner à ce questionnaire ;
- Finalisation du cahier des charges de l'étude de la faisabilité d'une structure assurant la maîtrise d'ouvrage et la gestion des projets bois énergie (plateforme, chaufferie et réseaux de chaleur) qui sera étudié en comité syndical le lendemain ;
- Programme de formation action 2016.

Echanges

- **Bilan du retour des enquêtes et suite à donner**

Cf. document ci-joint

Jeanne Wachtel indique qu'il aurait été intéressant de pouvoir recenser les besoins de sensibilisation en direction des services techniques des communes.

Michel Jaulin indique que les projets remontés au travers de l'enquête sont de 3 niveaux :

- Ceux qui sont déjà mûrs et pensés ; ici les communes voient l'opportunité de faire accompagner leurs projets ;
- Les communes qui du fait l'action du Pays considèrent une opportunité et étudient les pistes de travaux à valoriser ;
- Les communes qui entament une réflexion quant à leurs interventions dans le champ des économies d'énergie.

Cédric Sous indique que par courrier en date du 15 janvier 2016, le 1^{er} ministère a fait connaître aux Préfets le dispositif « Soutien à l'investissement public local » qui pourrait accompagner les projets recensés au travers de l'enquête. Il conviendrait de vérifier au niveau de la préfecture les conditions de mobilisation de ce dispositif en Corrèze.

Dominique ROUCHER indique que les aides aux communes gérées par le conseil départemental peuvent accompagner un certain nombre de travaux repérés.

La mobilisation des certificats des économies d'énergie sur les travaux de rénovation énergétique envisagés semble pertinente compte tenu du volume recensé. Cédric Sous propose de mener une simulation au regard de ces premiers éléments.

Il convient aujourd'hui d'être en mesure d'affiner les travaux (quantification et qualification): surfaces isolées, nombre d'huisseries changées...

Pour ce faire, les communes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement. Il est convenu d'étudier les pistes d'accompagnement des communes par des organismes déjà en place dans un 1^{er} temps.

Ainsi, les services de Corrèze Ingénierie, du Conseil en énergie partagée du PNR Millevaches, et de l'espace info énergie(pour les projets photovoltaïques) pourraient être proposés aux communes. Il convient en amont d'étudier les modalités de mobilisation de ces organismes et de préciser les attendus. Un rendez-vous est fixé en semaine 10 avec les acteurs concernés.

S'agissant des projets de production de chaleur renouvelable, Cédric Sous indique que le dispositif « Contrat territoriaux de production de chaleur renouvelable » devrait être précisé le 15 mars.

S'agissant du projet de production d'énergie hydroélectrique, il convient dans un 1^{er} temps de se rapprocher de la DDT pour se faire préciser la police de l'eau.

- **Romain Ribière, chargé de mission à l'URCOFOR présente le projet DINAMIC BOIS**

Le projet vise avant tout la mobilisation du bois énergie supplémentaire sur la forêt publique sur laquelle interviennent plus particulièrement l' ONF et l' URCOFOR qui travaillent de concert pour cet appel à projet.

Dinamic Bois vise à lever 2 freins : la question du foncier (réalité compliquée : bien de section, morcellement du foncier, manque de mise à jour du cadastre, foncier oublié, foncier à l'abandon) et la valorisation des peuplements forestiers.

Ce projet s'appuie sur une approche territoriale forte ; le pays de Tulle est identifié comme territoire de mise en œuvre de Dinamic Bois sur la Corrèze.

Le but est d'accompagner le Pays sur :

- Les questions foncières : Recensement des forêts publiques, conseils : par ex l'intérêt de communaliser des biens de sections ? échanges ? regroupement de la gestion ? acquisition ?
- Financement sur des travaux forestiers conseillers notamment par l'ONF (reboisement, régénération naturelle, intérêt de peuplements forestiers plus résilients et d'avoir une ressource bois énergie.)
- Financement de places de dépôts à relier avec des chantiers d'amélioration et d'une plateforme de stockage bois énergie.

L'URCOFOR accompagne les élus et l'ONF a pour mission de raccrocher les parcelles dans le régime forestier.

Le pays de Tulle compte 95 000ha (1/3 feuillus 2/3 résineux) et se distingue en deux unités : d'une part les Monédières (forêt de montagne) et dans la partie basse la Chataigneraie Limousine. 97% des forêts sont privées.

Seul 3% de la forêt est public : il s'agit principalement de forêts communales (hors zones oubliées) soit 78 forêts (2400ha dont 1400 aménagés).

Dominique Roucher indique qu'il serait intéressant d'avoir un focus du PAT mené par l'URCOFOR sur le périmètre du Pays de Tulle. Romain Ribière indique que cela est tout à fait possible.

• **Le cahier des charges pour l'étude de faisabilité pour la création d'une structure assurant la maîtrise d'ouvrage et la gestion des projets bois énergie est étudié.**

Le préambule sera amendé pour valoriser la volonté du Pays de valoriser durablement la ressource bois : en étant particulièrement vigilant à la gestion durable des forêts afin qu'elles conservent leur rôle environnemental, social et culturel. Il sera par ailleurs rappelé que le bois énergie ne viendra pas concurrencer les autres utilisations des exploitations forestières.

Les anglicismes seront repris en français.

Il conviendra de préciser le périmètre et de définir si les autres projets de production d'énergie renouvelable, hors bois énergie doivent être pris en compte dans le « socle initial » pour étudier la structure porteuse la plus appropriée pour porter les investissements. Les membres du comité syndical devront se positionner sur ce point.

• Cédric Sous indique que la plateforme pour commander les ampoules TEPCV sera mise en ligne le 10 mars prochain. Les kits d'ampoule mentionnent le financement EDF. Les modalités de distribution sont à définir par le territoire, il convient d'être vigilant à la distribution des ampoules. Les espaces infos énergie ne pouvant promouvoir un fournisseur d'énergie, il ne sera pas possible de distribuer les ampoules à l'occasion d'animations proposées dans ce cadre.

• Il est rappelé la **prochaine date de formation action le 23 mars prochain sur le territoire du SIPHEM** en Haute Gironde. D'autres formations seront proposées pour découvrir d'autres modèles économiques.

La prochaine réunion est fixée le 28 avril prochain à 14h00.